



Listen to this article

Le pasteur C.T. Russell, le serviteur fidèle et prudent annoncé par le Seigneur (Matthieu 24 :45,47), a écrit dans sa préface au Volume 6 que le sujet de la Justification s'est étendu et précisé. Et en effet, dans les dernières années de sa course terrestre, et notamment à partir de l'année 1910, Frère Russel a développé ce point doctrinal dans des articles et dans des réponses faites à des questions qui lui furent posées sur ce sujet. Nous croyons que ces articles et ces réponses intéresseront nos lecteurs ; aussi, nous proposons-nous de les publier dans les colonnes du Journal de Sion sous la rubrique : « CE QUE FRERE RUSSELL A ECRIT A PROPOS DE LA JUSTIFICATION ».

Même avant la venue de Christ dans le monde, Dieu avait des rapports dans une certaine mesure avec certains membres de la race humaine. Il s'adressa à Adam, lui parla de la pénalité qu'il encourrait par suite du péché et promit qu'un jour la postérité de la femme écraserait la tête du serpent. Dieu s'occupa aussi d'Enoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et d'autres, des siècles avant la naissance de Jésus. Ses rapports avec ces hommes n'avaient cependant pas la signification particulière et spéciale qu'ont Ses rapports avec les membres de l'Eglise ; ceux-ci ont en effet le privilège d'être appelés "enfants de Dieu". — Jean 1 : 12.

Les Ecritures déclarent qu'Abraham crut Dieu et que sa foi lui fut imputée à justice (Gen. 15 :6). Dieu a eu de toute nécessité certains rapports avec Abraham avant que celui-ci en vint à croire, sinon il n'y aurait rien eu par quoi Abraham eût pu montrer sa foi. Evidemment, Dieu est entré en communication avec Abraham avant que la confiance et la foi aient amené ce dernier à un état de justification, même tacite.

Abraham s'efforçait, dans sa conduite, d'être aussi près que possible de la perfection et il cherchait à faire ce qui était agréable à Dieu. Après qu'il eut montré son désir d'obéissance, Dieu lui dit : " Si tu veux manifester ta foi en quittant ta terre natale et en renonçant aux commodités terrestres dont tu jouis maintenant, je ferai une alliance avec toi ». Abraham crut Dieu.

Dès qu'il en eut la possibilité, il quitta la Chaldée et se mit en route pour Charan. Par la suite, Dieu lui fit certaines promesses avec, comme condition, l'entrée d'Abraham dans le pays de Chanaan. Après qu'Abraham fut entré en Canaan, Dieu lui dit : "Tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta postérité pour toujours." (Genèse 13 : 15.) Abraham fut appelé ami de Dieu (Jacques 2 : 23). St. Paul nous informe que Dieu annonça l'Évangile à Abraham en lui disant "Toutes les familles de la terre seront bénies en toi". — Galates 3 : 8 ; Genèse 12 : 3.

La foi en Dieu, essence de la justice

L'on voit ainsi que Dieu s'occupa d'une certaine façon des Anciens Dignes, avant que Christ vînt, avant qu'il y eût effective justification de vie. Personne ne pouvait être justifié en justification de vie avant qu'une vie eût été donnée comme prix correspondant pour la vie dont Adam a été déchu. Aussi la promesse de Dieu, dans la mesure où elle concernait les Anciens Dignes, n'était-elle qu'une espérance, ils comprirent que Dieu se proposait de faire quelque chose en leur faveur, d'une certaine façon, mais ils ne savaient pas de quelle manière Lui, qui les avait une fois condamnés à mort en Adam, pourrait leur donner la vie éternelle.

Néanmoins, ils avaient foi en Sa promesse et cela, Dieu le leur imputa à justice, car la foi en Dieu est l'essence de toute justice. Par cette foi, ils furent justifiés à l'amitié avec Dieu.

Abraham, Isaac, Jacob et tous les Prophètes, en manifestant leur foi en Dieu, démontrèrent leur fidélité de coeur, de sorte que, longtemps après leur mort, Dieu a pu dire à leur sujet « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. » Ils croyaient qu'un jour viendrait où ils seraient ressuscités d'entre les morts. Si la résurrection ne devait pas avoir lieu, Dieu n'aurait pas pu parler d'eux comme Il le fit, car « Dieu n'est pas Dieu des morts, mais des vivants » (Luc 20 :37, 38). Ce fut l'argument que Jésus opposa à l'enseignement des Sadducéens qui ne croyaient pas en la résurrection des morts ; cet argument ne signifiait pas cependant que les Patriarches étaient alors au ciel, car Jésus nous informe clairement qu'au moment où Il parlait personne n'était encore monté au ciel. — Jean 3 :13.

Nous voyons en conséquence qu'Abraham était apparenté à Dieu jusqu'à un certain point, mais pas avant qu'il eût manifesté sa foi. Néanmoins, Dieu s'intéressa à lui avant qu'Il eût démontré sa fidélité, en lui faisant savoir de quelle manière il pouvait devenir ami de Dieu.

En son temps, Dieu portera à la connaissance des hommes qu'Il est disposé à les accueillir, à être leur Dieu et à les reconnaître comme Son peuple, mais il leur faudra démontrer leur foi en Lui obéissant de leur mieux. C'est là tout ce que Dieu fait en faveur de qui ce soit ; il fait simplement connaître à l'individu quels pas il lui faut faire pour parvenir à la justification complète. Dieu déclare « Mon fils, donne-moi ton coeur. » (Proverbes 23: 26). Dans ce sens et en vertu de cette règle, Dieu s'adressa au Seigneur Jésus et Il continue de s'adresser à tous ceux qui veulent venir au Père par Jésus.

La justification à l'essai n'est pas la consécration

Manifestement, les choses diffèrent quelque peu de ce qu'elles furent du temps d'Abraham. Abraham ne devint pas fils de Dieu, car il vécut avant l'ouverture du chemin conduisant à la vie, et ce que Dieu estima être une foi justifiante ne pouvait procurer la rédemption à Abraham. Notre Seigneur n'avait pas encore ouvert ce chemin de vie. Bien que la rédemption n'eût pas encore lieu, Abraham reçut de Dieu la promesse qu'en son temps, lui et sa postérité béniraient le monde.

Le message proclamé de nos jours est que Dieu est disposé à accueillir de nouveau ceux qui furent Ses fils une fois, en Adam, mais qui perdirent leur filiation du fait de la désobéissance d'Adam. En conséquence, la connaissance même du Plan de Dieu est une offre de salut à quiconque entend parler de ce plan. A celui-là, Dieu déclare en substance « Si tu désires devenir Mon fils, voici la voie à suivre « Mon fils, donne-moi ton coeur ». Après que tu te seras pleinement consacré, je te révélerai les choses profondes qui se trouvent dans ma Parole. »

Il nous faut établir une claire distinction entre ce que Dieu a fait et ce qu'Il a l'intention de faire. Pour Dieu, Abraham et tous les fidèles des âges passés formaient une classe de serviteurs (Héb. 3: 5). Mais il en est différemment des fidèles de l'Age de l'Évangile. St. Jean nous informe qu'« à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle [la lumière, Jésus] a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu (Jean 1 12). Et c'est depuis la Pentecôte seulement qu'a été offerte la possibilité de devenir fils de Dieu. En conséquence, avant la Pentecôte, personne ne pouvait devenir « héritier de Dieu et cohéritier de Christ », héritier de la promesse abrahamique. — Rom. 8: 17.

A ceux qui sont entrés en Christ depuis la Pentecôte, l'assurance est donnée qu'ils seront

rendus cohéritiers du Seigneur s'ils sont fidèles jusqu'à la fin ; s'ils souffrent avec Lui, ils régneront aussi avec Lui (Rom. 8 :17). Les seuls qui soient en pleine parenté avec Dieu sont les consacrés, qui ont reçu la pleine justification de vie que personne d'autre dans le monde ne possède.

De même que Dieu s'occupait dans le passé de ceux qui s'intéressaient à Lui, de même qu'Il les encourageait et les guidait par Sa voix, de même aujourd'hui Dieu instruit particulièrement ceux qui s'intéressent à Lui et leur fait connaître quelle est Sa volonté par Christ et par la foi au sang de notre Seigneur Jésus. Quiconque aujourd'hui s'intéresse ainsi à Dieu, commence à entrer dans une condition justifiée, et chaque pas qu'il accomplit dans cette voie le rapproche de la consécration.

De la connaissance à la justification à l'essai

Le premier pas qui conduit vers la justification consiste à obtenir de la connaissance, car personne ne peut être justifié s'il se trouve dans l'ignorance. Cette connaissance conduit à un degré de foi. Chaque progrès dans la foi, fondé sur cette connaissance, procure une plus grande possibilité de croître dans la connaissance et dans la foi. Nous apprenons ainsi à marcher par la foi plutôt que par la vue.

Tous ces pas, cependant, conduisent à une pleine et parfaite justification. En premier lieu, nous parvenons à la foi en Dieu, croyant à l'existence d'un grand Créateur et apprenant que nous sommes Ses créatures et que ce Créateur a envers nous des intentions miséricordieuses. Ensuite, d'autres pas nous conduisent à voir que Dieu a pris des dispositions propres à nous assurer le retour à la communion avec Lui, par le Seigneur Jésus et Son oeuvre de grâce accomplie au Calvaire. Nous apprenons que « Christ est mort pour nos péchés, selon les Ecritures » (1 Cor. 15: 3). Parvenir à ce degré, c'est parvenir à un grand degré de connaissance qui conduit à un autre degré d'obéissance. De cette manière, nous nous approchons plus près de Dieu. Comme le déclare St. Jacques « Approchez-vous de Dieu, et Il s'approchera de vous. » (Jacques 4 :8). Chaque progrès accompli dans cette voie nous rend à même de voir que nous nous approchons de la bénédiction.

Après avoir compris que le Seigneur Jésus a préparé la voie au pardon des péchés, nous apprenons qu'il y a lieu de se soumettre à certaines conditions pour que nos péchés nous soient pardonnés. Et c'est là un autre degré dans la connaissance. Nous en arrivons ensuite

au point où le Seigneur nous informe, par Ses propres paroles et par celles des Apôtres, que ce pardon est conditionné par la foi en Lui et l'acceptation totale de l'oeuvre qu'Il a achevée, que le seul moyen qui nous permette d'avoir notre part de cette oeuvre est de nous consacrer nous-mêmes au Père, et tout ce que nous possédons, de nous charger de notre croix et de suivre Jésus. Nous apprenons aussi, qu'à moins d'accomplir ce pas, nous ne pouvons parvenir à la pleine justification.

La justification à l'essai définie

Lorsque quelqu'un a été attiré au Père par Sa Parole et Ses soins providentiels, et qu'il a accepté le sang de Jésus Christ comme seul moyen qui lui permette d'obtenir le salut, il en arrive au moment où il lui faut décider s'il se présentera à Dieu où s'il attendra après les bénédictions du Rétablissement qui seront dispensées au cours du Millénaire. Ce qu'il va faire est incertain. Ce quelqu'un est justifié à l'essai (c'est-à-dire temporairement) dans un but déterminé, savoir pour lui permettre de réfléchir sur la décision à prendre. Il se trouve encore sur le plan humain; il est encore un homme naturel.

La justification à l'essai a donc pour but de nous placer dans une certaine position vis-à-vis de Dieu, à partir de laquelle celui qui croit que seul le sacrifice de rançon fourni par notre Seigneur lui donne une espérance de salut, peut s'assurer s'il possède l'esprit de sacrifice qui le conduira à une consécration totale. Le croyant est libre de choisir la voie à suivre. Il peut s'offrir en consécration ou bien il peut décider de ne pas le faire. Mais s'il décidait d'attendre le Rétablissement, il montrerait par là qu'il n'a pas apprécié l'offre de Dieu.

L'objet de la prédication de l'Évangile durant cet Age de l'Évangile est de donner l'occasion, à quiconque veut écouter cette prédication, d'obtenir le privilège de participer à la nature spirituelle. Quiconque entend cet appel et néglige d'en tirer profit a évidemment reçu la grâce de Dieu en vain. Il subit la perte de ce qu'il aurait pu obtenir en acceptant cette offre. Si une récompense est promise pour l'accomplissement d'un certain travail, celui qui néglige d'accomplir ce travail perd la récompense, l'honneur, l'argent ou quoi que ce soit d'autre promis pour son exécution.

Dieu n'a pas l'intention de punir ceux qui décident de ne pas effectuer le sacrifice de leur humanité. Mais cette classe ne peut obtenir le prix offert à ceux qui font ce sacrifice. Seuls ceux qui saisissent l'occasion qui leur est offerte de mourir avec Christ, vivront avec Lui et

participeront à Sa gloire. Au temps présent, ceux qui accomplissent ce pas constituent l'Eglise.

Pour ce qui est des autres, nous avons cependant foi qu'ils auront à l'avenir, dans l'Age Millénaire, l'occasion de bénéficier des mesures de grâce divines. Sous les conditions favorables de cet Age-là, nous espérons qu'ils agiront mieux qu'ils n'ont agi au cours de cet Age-ci. A notre point de vue cependant, celui qui est parvenu à la connaissance de la grâce de Dieu, qui a reçu une certaine mesure de lumière sur cette grâce, et qui l'a rejetée, celui-là se trouvera en plus mauvaise posture que ceux qui n'en ont jamais entendu parler.

Nous ne voudrions pas toutefois décourager celui qui fonde son espérance sur le Rétablissement, sur une vie future, sur de bonnes oeuvres, et qui exerce sa foi dans ce sens. Nous ne voudrions pas décourager celui qui espère une vie terrestre, qui place son espoir sur les bénédictions du Rétablissement. Nous croyons qu'il est beaucoup de gens qui mènent une vie noble, mais qui n'ont ni foi ni lumière en ce qui concerne le haut appel. Ils ne souffriront pas à toujours pour autant, si ce n'est dans ce sens qu'ils auront perdu l'occasion d'obtenir la bénédiction du Royaume.

La justification vivifiée

Le Seigneur déclare que l'on ne devrait effectuer le pas de la consécration qu'après avoir compté ce qu'il va nous en coûter (Luc 14 : 27-33). Celui qui a décidé d'accomplir ce pas se présente au Seigneur. Si sa consécration est acceptée, le Seigneur lui impute autant de Ses mérites qu'il est nécessaire pour rendre son sacrifice parfait, car rien d'imparfait ne peut être présenté à l'Eternel. Au moment même où il est accepté comme parfait, grâce au mérite de Christ qui lui a été imputé, Il est reconnu comme vivant dans toute la signification de ce terme. Il a reçu la justification effective, au sens légal. On dit que sa justification est vivifiée. En d'autres termes, dès que notre Seigneur Jésus devient son avocat, Dieu est réconcilié avec ce pécheur et le considère comme s'il était effectivement parfait. Pleine justification signifie action de rendre entièrement juste aux yeux de l'Eternel.

Assurons-nous que nous comprenons clairement cet important sujet. On dit que la justification est vivifiée quand, par l'imputation du mérite de Christ, celui qui a accompli une entière consécration reçoit par la foi sa part de l'oeuvre rédemptrice de Christ. Ceux qui ont reçu une justification vivifiée ne peuvent pas avoir part au Rétablissement. Puisque ce qui

est vivifié est rendu vivant, la justification qui est vivifiée est appelée justification de vie, car l'existence future de celui qui a été justifié de cette manière dépend de sa conservation, après que notre Seigneur lui a imputé Son mérite, de cette justification. La justification d'Abraham, par contre, ne fut pas une justification de vie, mais une justification à l'amitié avec Dieu. Christ n'est pas mort au jour d'Abraham et, par conséquent, Son mérite ne pouvait alors être imputé à qui que ce soit.

En suivant les différents degrés par lesquels Dieu nous a fait passer pour nous amener à Lui-même, nous avons atteint la plénitude de la justification. Cette justification est vivifiée par Jésus qui nous impute assez de Son mérite pour couvrir nos manquements. Au même moment Dieu accepte ce sacrifice qui Lui a déjà été offert par l'Avocat. Cette acceptation est signifiée par l'engendrement du Saint Esprit.

Celui qui est ainsi recouvert du mérite imputé de Christ, et qui est engendré du Saint Esprit, est dès lors une Nouvelle Créature (2 Cor. 5:17). S'il demeure fidèle à son vœu de consécration, il sera en fin de compte présenté au Père comme membre de la classe de l'Épouse. Ceux qui ne parviendront pas à garder leur vœu passeront par de sévères épreuves, par une grande tribulation qui les préparera à recevoir dans la suite une place inférieure à celle qu'ils auraient reçu s'ils avaient gardé leur robe immaculée.

Durant cet Age de l'Évangile, reçoivent le Saint Esprit ceux seuls qui ont présenté leurs corps en sacrifices vivants. Cette puissance opère dans leur vie pour les développer comme Nouvelles Créatures, pour les amener à l'harmonie avec Dieu et les préparer à être membres du Corps de Christ.

La sanctification, un processus graduel

Dans les premiers stades du développement de l'Église, il y avait les "dons de l'Esprit », nécessaires à l'inauguration de l'Église. Ces dons cessèrent toutefois dès que l'Église fut établie et le Nouveau Testament complété. Nous ne possédons plus le don de guérison, le don de parler en langues, etc., mais nous avons quelque chose de plus précieux. Ces dons étaient nécessaires à l'Église dans ses débuts. Aujourd'hui, nous avons à la place les fruits du Saint Esprit qui se développent et mûrissent graduellement, comme résultats d'un travail continu.

Chez certains, la période nécessaire à la maturation de fruits d'un bon calibre et d'une saveur exquise est plus longue que chez d'autres. Néanmoins, aussi vrai que nous avons reçu le Saint Esprit dans des coeurs honnêtes et bons, et que nous nous soumettons à l'émondage du Grand Vigneron, aussi vrai nous porterons en son temps des fruits beaux et délicieux. Les fruits de l'Esprit, déclare l'Apôtre, sont manifestes ; cela veut dire qu'on peut les voir dans notre vie. Ce sont la douceur, la maîtrise de soi, la foi, la bonté, la gentillesse, l'endurance, l'affection fraternelle et l'amour.

Au commencement de notre existence de Nouvelles Créatures, les fruits de l'Esprit Saint germent en nous, mais il leur faut croître pour parvenir à la maturité. Nous devons porter des fruits. Le Seigneur déclare " Tout sarment qui est en moi et qui ne porte pas de fruit, il le retranche —il le coupe — ; et tout sarment qui porte du fruit, il l'émonde, afin qu'il porte encore plus de fruit.» (Jean 15: 2). On éprouve plus ou moins de peine quand on subit l'émondage, quand on passe par les épreuves de fidélité et d'obéissance, mais chaque manifestation d'obéissance aide à nous préparer pour occuper une place au sein de la classe de l'Epouse.

L'oeuvre de justification effective, de sanctification effective et de croissance en grâce est graduelle. La plénitude sera atteinte seulement dans la Première Résurrection, car « la chair et le sang ne peuvent hériter le Royaume de Dieu »(1 Cor. 15 :50). Ceux qui constitueront la classe de la Première Résurrection sont les bénis, les saints, ceux qui auront cultivé les fruits et les grâces de l'Esprit. Comme St. Pierre nous y invite, joignons à notre « foi la vertu, à la vertu la science, à la science la tempérance, à la tempérance la patience, à la patience la piété, à la piété l'amour fraternel, à l'amour fraternel la charité. Car si ces choses sont en vous, et y sont avec abondance, elles ne vous laisseront point oisifs ni stériles pour la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ ». — 2 P. 1: 5-8.

W. T. 5206 - C.T.R. 1913

PROGRESSIVE ET COMPLÈTE JUSTIFICATION

— Ecrit en 1910 —

Le Parvis et le Tabernacle peuvent, à bon droit, être examinés de deux points de vue différents ; sous un point de vue, ils représentent l'accomplissement final des choses qu'ils typi-

fient et, sous un autre point de vue, ils représentent un accomplissement d'essai [anglais : tentative accomplishment] de ces choses et le développement vers leur pleine réalisation. Par exemple, ceux qui se consacrent jusqu'à la mort et qui, passant au-delà du premier voile de la consécration, entrent dans le Lieu-Saint, ou condition de l'engendrement de l'Esprit, ne seront pas tous des Sacrificateurs, et cependant, seuls les Sacrificateurs étaient admis dans le Tabernacle. Ceux qui entrent maintenant dans ce Tabernacle, par la consécration, et qui ne réussissent pas à devenir Sacrificateurs, ne garderont pas leur place en ce lieu. Leur intention est de vivre conformément à leur consécration, mais ils n'y arrivent pas. Aussi ne parviennent-ils pas à se maintenir au rang de Sacrificateurs ; ils reculent et deviennent Lévites.

Pareillement, certains entrent dans le Parvis et essayent d'être d'antitypiques Lévites, mais ils ne parviennent pas à obtenir tous les privilèges offerts aux Lévites parce qu'ils ne conforment pas pleinement leur vie à tout ce qui est exigé des Lévites. Ceux-là sont considérés comme entrant dans la condition du Parvis pour un certain temps ; mais ils ne vont pas plus loin et ne se consacrent pas ; aussi perdent-ils leur rang, le rang de Lévites en perspective. Comme à l'origine ce rang est seulement un rang "d'essai », il leur faut remplir certaines exigences afin de l'affermir, de rendre leur sélection comme Lévites ferme, positive, durable.

Degrés devant être nécessairement accomplis pour devenir Lévite

Quiconque accomplit le premier pas de la croyance, se détourne du péché, s'approche de l'autel et se dirige ensuite vers la cuve d'airain, manifeste assurément le désir de faire partie de la classe des Lévites ; mais jusqu'ici, il est membre de cette classe, au sens expérimental ou perspectif uniquement. Les Lévites doivent faire plus que croire simplement en Christ et se détourner du péché. Chaque Lévite doit, figurément parlant, avoir l'oreille, le pouce et le gros orteil de son pied droit oints au moyen de l'huile d'onction. Il doit se consacrer comme se consacrent les sacrificateurs. Il lui faut être pleinement consacré afin de pouvoir servir. La personne, par conséquent, qui s'est simplement détournée du péché et qui, dans l'antitype, n'a pas reçu la « reconnaissance » du Saint Esprit sur son oreille, sur son pouce ou sur son orteil, n'est pas devenue, dans le sens le plus complet de ce terme, un Lévite et, si elle ne progresse pas dans la voie et ne devient pas un Lévite complet, elle n'aura pas, bientôt, le droit d'occuper une place quelconque dans la condition du Parvis, lorsque le temps d'épreuve aura démontré qu'elle n'est pas allée plus

avant pour remplir, accomplir sa consécration comme Lévite.

Que faut-il donc nécessairement faire pour devenir Lévite ? La même consécration, répondons-nous, est nécessaire au Lévite et au Sacrificateur ; ceux qui deviendront Lévites doivent se consacrer jusqu'à la mort et, s'ils ne réussissent pas à devenir Sacrificateurs, c'est parce qu'ils ne mènent pas à bonne fin cette consécration jusqu'à la mort. Bien que perdant leur position de Sacrificateurs, s'ils gardent toujours leur foi et continuent à obéir dans une certaine mesure, ils sont estimés comme faisant partie de la maison de la foi, typifiée par les Lévites. En d'autres termes, la classe de la « Grande Multitude » est la classe des Lévites, et personne ne peut faire partie de la classe de la « Grande Multitude » s'il ne s'est pas consacré. Celui qui est considéré comme Lévite antitypique l'est seulement parce qu'il n'a pas réussi à faire partie de la classe sacerdotale, la classe qui sacrifie. Ceux qui ne vont jamais jusqu'au point de la consécration, n'obtiennent jamais la pleine justification dans la vie présente. Leur espérance sera la même que celle du reste du monde ; ce sera une espérance de justification effective au cours de l'Age Millénaire, du Rétablissement. En d'autres termes, cette affaire de justification par la foi est simplement un trait accessoire rattaché à la consécration jusqu'à la mort, en vue de la sélection de cette classe spéciale en train d'être appelée actuellement. Imputer la justification à qui que ce soit, à l'exception des appelés, serait à son grand désavantage.

Le mérite de Christ n'est pas imputé avant la consécration

Servons-nous d'un exemple. Supposons qu'au Frère A. ait été imputée la pleine justification et qu'il ait été introduit dans la communion avec le Père ; supposons qu'ensuite le Frère A. n'ait pas réussi à se maintenir dans sa position de justifié; ce qui en résulterait pour lui, c'est qu'il irait à la Seconde Mort, parce qu'il aurait reçu, dans cette justification par la foi, tout ce que Christ pouvait lui donner ; rien de plus ne pourrait lui être donné dans l'avenir. Il ne pourrait plus être associé au monde ni participer à la justification du genre humain. C'est pour cette raison que l'Éternel a institué cet arrangement en vertu duquel personne, actuellement, ne reçoit cette complète justification par la foi, à l'exception de ceux qui, d'abord, se détournent du péché, croient au Seigneur Jésus-Christ et qui, en raison de leur foi en Christ et du fait qu'ils se sont détournés du péché, présentent leur corps à Dieu, en sacrifice vivant.

Selon l'arrangement divin prévu à leur égard, Christ intervient alors, et les avantages dont

ils jouissaient précédemment en partie, sous le rapport de leurs relations avec Dieu, etc., sont amenés à leur plénitude effective lorsque Christ impute Son mérite à ce qu'ils ont complètement sacrifié jusqu'à la mort, c'est-à-dire leur vie terrestre, leur nature terrestre. Christ leur impute Son mérite au moment où ils se présentent, et à ce moment-là, le Père accepte le sacrifice et scelle, manifeste Son acceptation en leur communiquant le Saint Esprit, les engendrant ainsi à la nouvelle nature. En conséquence, actuellement, personne n'obtient la justification dans le sens complet de ce terme, excepté ceux qui se sont consacrés et qui ont été acceptés ; ceux-là ne peuvent jamais recouvrer leurs droits terrestres parce qu'ils y ont renoncé.

Supposer que durant cet Age quelqu'un serait justifié et garderait simplement cette justification, tandis que d'autres seraient sanctifiés, serait supposer que Dieu avait appelé deux classes, ce qu'il n'a pas fait. «Vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation», et cette seule espérance, et ce seul appel de l'Eglise se font afin de rendre les appelés membres de Christ, membres de la Sacrificature Royale.

Ceux qui croient simplement, et ne vont pas jusqu'à offrir en sacrifice leur vie terrestre, leur nature terrestre, n'obtiendront pas la nouvelle nature ; en conséquence, ils recevront bientôt, au cours de l'Age Millénaire, sous les conditions et les termes prévus par Dieu en faveur du genre humain entier, tous les droits afférents à la nature terrestre. Ils appartiennent toujours à la famille humaine, pour laquelle Christ mourut. Quand viendra le moment où Christ appliquera Son mérite en faveur d'Israël, et de toutes les familles de la terre qui deviendront Israélites, ils bénéficieront eux aussi de cette mesure. Ne seront pas compris parmi ceux en faveur de qui l'application du mérite de Christ sera alors faite, ceux seuls qui au cours de cet Age de l'Évangile auront accepté Christ par la foi, se seront consacrés, seront morts à tous intérêts terrestres et auront été engendrés de l'Esprit Saint. Toute autre personne bénéficiera des dispositions relatives au Rétablissement prévu dans le grand Plan de Dieu et qui entrera en vigueur dès que le Souverain Sacrificateur aura effectué la seconde et antitypique aspersion de sang, pour le compte d'Israël et du monde.

N'est-il pas vrai, alors, questionnera quelqu'un, que personne ne passe de la mort à la vie avant qu'il n'ait accompli sa consécration et que sa justification ne soit vivifiée ? Oui, répondons-nous, il en est ainsi. Personne ne passe « de la mort à la vie » avant qu'il n'ait accompli sa consécration, avant que Christ n'ait imputé Son mérite à cette consécration et

que le Père ne l'ait acceptée. Alors seulement on passe « de la mort à la vie ». Comme le déclare l'Apôtre « Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères », et, manifestement, il parle exclusivement de ceux formant la classe de l'Eglise.

« Il appelle les choses qui ne sont pas comme si elles étaient »

Mais, dira de nouveau quelqu'un, comment pouvons-nous concilier le verset suivant avec ce qui vient d'être dit « Dieu n'est pas Dieu des morts, mais des vivants » (Luc 20 :38) ? Notre Seigneur ne parlait pas des choses telles qu'elles sont actuellement, mais, s'exprimant prophétiquement, Il plongeait ses regards jusqu'à la fin de cet Age. Rappelons-nous qu'au moment où ces paroles furent prononcées, le Seigneur se référait à la déclaration divine stipulant que Dieu est «le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob » (Luc 20 :37). Abraham, Isaac et Jacob étaient morts ; ils furent membres de la race adamique frappée d'une condamnation à mort et ils se trouvaient dans la tombe. Christ n'était pas encore mort ; en conséquence, ils n'avaient pas été justifiés pour la vie, et les paroles de l'Eternel, exprimées à leur endroit, renfermaient simplement le sens prophétique que voici eu égard à ce que l'Eternel se proposait de faire, Abraham, Isaac et Jacob obtiendraient la vie et c'est pourquoi Il pouvait dire qu'Il était leur Dieu ; Dieu ne saurait se déclarer être le Dieu de quiconque serait détruit en mourant de la Seconde Mort, de ceux qui mourraient comme les bêtes sans raison.— 2 Pierre 2 :12.

A partir du moment où nous commençons à nous approcher de Dieu, nous pouvons ressentir, à l'avenant, un certain soulagement, parce que nous comprenons que Dieu est bon et miséricordieux. Les Saintes Ecritures nous assurent que dans la mesure où nous nous approchons de Lui, Dieu s'approche de nous. C'est là l'attitude de tous ceux qui s'approchent de Dieu, qui s'efforcent « de Le trouver en tâtonnant », qui désirent connaître Dieu, effectuer Sa volonté et vivre en harmonie avec Lui. Ils jouissent d'une mesure de paix, d'une mesure de joie, d'une mesure de bénédictions. Ils marchent dans la bonne direction; mais une chose est marcher dans la bonne direction et une autre atteindre le point auquel mène le chemin ; et ce point, ils ne l'ont pas atteint avant d'avoir parcouru tout le chemin, avant d'être parvenus à une pleine foi, à une complète obéissance et à l'acceptation des dispositions annoncées par le Seigneur, savoir pour Le suivre et devenir Ses disciples, il leur fallait se charger de leur croix, marcher sur Ses traces et, comme le déclare l'Apôtre, présenter leur corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu, ce qui serait de leur part un

culte raisonnable. A propos de cette classe, il a pu être véritablement dit "Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. » (Rom. 8: 1). Ceux-ci sont en Christ Jésus dans ce sens qu'ils sont entrés en parenté avec Lui parce qu'ils ont été engendrés du Saint Esprit et sont devenus membres de Son Corps. Ils ne marchent pas selon la chair, mais selon l'Esprit, en raison de leur engendrement de l'Esprit Saint. Les autres, ceux qui se détournent du péché pour aller à Dieu, mais qui ne se consacrent jamais, sont toujours sous la condamnation adamique, parce qu'ils n'ont jamais échappé à la condamnation qui pèse sur le monde ; actuellement, il n'y a en effet qu'une voie permettant de s'en dégager, c'est par le moyen de l'arrangement relatif à cet Age de l'Évangile et stipulant qu'il n'y a pas seulement lieu de croire, mais de se consacrer. Alors nous est imputé le mérite de Christ.

W. T. 4656 - C.T.R. 1910